



Communauté de communes
Haut-Jura Saint-Claude

PROCES VERBAL
de la réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 4 avril 2012 à 19h00

Bureau administratif
13bis, boulevard de la République
Saint-Claude

PRESENTS : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Ludovic Sonney, Jean-François Demarchi, Christian David, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Alain Mouret, Françoise Crespy, Philippe Passot, Eliane Grenard, Alain Waille

EXCUSES : Jean Daniel Maire, Bernard Vuillard, Jean-Pierre Martorell, Daniel Monneret, Jean Pierre Ackermann

ABSENT : Néant

POUVOIRS :

Jean Daniel Maire a donné pouvoir à Ludovic Sonney, Bernard Vuillard a donné pouvoir à Jean-François Demarchi, Daniel Monneret a donné pouvoir à Francis Lahaut,

Soit 12 présents et 15 votants

La convocation pour la séance du 4 avril, datée du 28 mars 2012 a été adressée aux membres du Bureau.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion 24^{ème} bureau du 14 mars 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

CULTURE

2-1 Médiathèque communautaire « tête de réseau » (ex-Banque de France) : prestations intellectuelles – avenant aux marchés de travaux

Par délibération du 5 octobre 2011, le bureau communautaire a approuvé les marchés de prestations intellectuelles pour un montant total de 98 203,56 € TTC correspondant à quatre lots :

- Lot n°1 – Contrôle technique : SOCOTEC, pour un montant de 23 668,84 € T.T.C.
- Lot n°2 – Coordination SPS : DEKRA HSE, pour un montant de 5 382 € T.T.C.
- Lot n°3 – Coordination SSI : SSICOOR, pour un montant de 4 784 € T.T.C.
- Lot n°4 – Ordonnancement, Pilotage & Coordination : Alain JUST, pour un montant de 64 368,72 € T.T.C.

Depuis mai 2011 la mission parasismique est obligatoire dans les missions de contrôle technique, celle-ci n'avait pas été chiffrée au moment de la définition de la prestation. La prise en compte de cette mission entraîne un surcoût de 910,00 € HT soit 1 088,36 € TTC et porte donc le montant du lot n°1 à 19 790,00 € HT soit 23 668,34 € TTC. L'avenant entraînerait une augmentation de 1,1% du montant total du marché correspondant à 4,8% du montant du lot n°1.

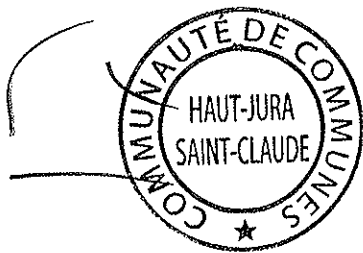
Le bureau communautaire adopte à l'unanimité la prise en compte de la mission parasismique au titre du lot 1. Cette mission fera l'objet d'un avenant au lot numéro 1 « contrôle technique » attribué à la SOCOTEC. Le coût de cet avenant est fixé à 1 088.36 € TTC. Le président est autorisé à signer l'avenant à intervenir.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 22h.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut
Président



Jean-François Demarchi
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,
Le 5 avril 2012

Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.